

Compte Rendu du conseil municipal du 7 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept novembre à vingt heure et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

Présents : Stéphanie COULOMB, Serge DUPRAT, Claude MAZIERES, Mathieu FORMOSA, Eric ARAUJO, Philippe BONIFAS, Thierry BONCOURRE, Arlette DARBAS

Absent : Patricia SISTAC

Secrétaire : Philippe BONIFAS a été nommé secrétaire de séance

Mr Claude MAZIERES présente un pouvoir au nom d'Arlette DARBAS.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2018

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les éventuelles remarques sur le compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2018.

Aucune remarque n'est apportée.

0 voix d'abstention

7 voix pour

2 voix contre (Claude MAZIERES et Arlette DARBAS) pour les mêmes remarques faites lors du dernier conseil municipal.

2 – Délibération sur le Contrat Groupe d'Assurance Statutaire 2019 afférents aux personnels territoriaux

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus qu'ils sont en possession des documents nécessaires à la prise de cette délibération.

Cette assurance permet une indemnisation à la commune en cas d'absence d'un agent à compter du 11eme jour.

Le Centre de Gestion propose un taux de 6,83 % avec un supplément de 5% pour la gestion des dossiers.

Monsieur le maire propose d'adhérer avec le Groupama au vue de sa proposition au taux de 6,17 % sans frais de gestion.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les éventuelles remarques.

Voté à l'unanimité pour adhérer auprès de GROUPAMA avec un taux de 6,17 %.

3 – Délibération sur la modification des statuts du Syndicat des Coteaux

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus qu'ils sont en possession des documents nécessaires à la prise de cette délibération.

La modification des statuts porte sur la semaine à 4 jours (plus d'école le mercredi)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les éventuelles remarques.

Vote à l'unanimité

4 – Délibération de soutien au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, en faveur de son maintien dans son périmètre actuel d'intervention au sein de l'organisation territoriale

Monsieur le Maire informe le conseil avoir assisté à une réunion et souhaite apporter des explications à ce sujet de délibération.

Il indique qu'il n'existe plus de Conseil Départemental dans le Lyonnais. Il y a eu un regroupement sur la métropole.

Il précise l'existence de 4 métropoles en France (Toulouse, Bordeaux, Lyon et Lille). L'état souhaite que Toulouse applique ce regroupement. C'est pour cela que le Conseil Départemental alerte les communes. Dans le cas où ce regroupement se réaliserait, le conseil départemental serait « amputé » de beaucoup de choses telles que 7 % de son territoire, 56 % de sa population, 65 % des ressources aujourd'hui.

En résumé, le conseil départemental « aurait moins d'argent ». En plus que l'Etat a donné les compétences des routes, les Permis de Construire, les affaires sociales, plus de taxe d'habitation, plus de contrats aidés : « C'est la mort des communes ».

Serge DUPRAT s'interroge de savoir s'il s'agit d'une volonté du gouvernement

Monsieur le Maire confirme que c'est bien la volonté du gouvernement

Vote à l'unanimité pour le soutien au Conseil Départemental

5 – Délibération sur l'attribution d'un don aux sinistrés de l'Aude

Monsieur le maire informe le conseil de l'appel aux dons émanant de l'AMF de l'Aude concernant les inondations du 15 octobre 2018.

Monsieur le Maire laisse la parole à l'assemblée pour débattre de cette décision.

Il est proposé d'attribuer la somme de 500 € (environ 1 € par habitant)

Vote à l'unanimité pour affecter la somme de 500 €

6 – Réflexion sur l'aménagement d'un cheminement piétonnier en bordure de la RD 12

Monsieur le maire rappelle la demande de Mr IBANEZ concernant le busage du fossé.

Il communique le devis d'un montant de 31 086 € TTC accompagné du plan en précisant que l'ensemble des élus est en possession de ces informations.

Thierry BONCOURRE s'interroge sur le montant pris en compte par le Conseil Départemental étant donné que cet aménagement concerne la Départementale 12.

Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a pas de participation financière de la part du département.

Philippe BONIFAS s'interroge sur la raison de ce busage.

Monsieur le maire informe que Mr IBANEZ souhaitait que la partie située, entre son habitation et la côte de Martel, soit busée afin que ses enfants l'empruntent pour se rendre à l'arrêt de bus du village.

Arrivée d'Arlette DARBAS à 20h45

Claude MAZIERES intervient en expliquant « si nous le faisons pour un enfant, nous pouvons le

faire pour une personne âgée ». Il rappelle qu'une demande avait été faite par les habitants du lotissement Laporte. « Rien n'a été fait ».

Monsieur le maire précise que ce n'est qu'une réflexion et qu'il n'y a pas de délibération.

7 – Maison à colombage et hangar

Monsieur le maire informe le conseil d'une proposition d'achat de la maison à colombage et du hangar au prix de 45 000 € moins 2 500 € d'honoraires de négociation. Monsieur le maire souhaite connaître l'avis des élus sur cette proposition. Il rappelle que le prix d'achat à l'époque était de 25 000 €. Après discussion, le conseil décide d'accepter cette offre de 45 000 € moins 2 500 € d'honoraires de négociation.

8 – Réflexion sur le sapin de Noël

Monsieur le maire souhaite que le conseil se prononce sur l'achat ou la coupe du sapin de Noël. Sans remarques sur ce sujet, Monsieur le maire se propose d'en couper un.

9 – Compte rendu des commissions sur l'avancement des dossiers

Pas d'avancement des dossiers

- **Passage impasse du presbytère** : Mr le Maire informe le conseil qu'après un renseignement auprès de l'ATD, il est conseillé d'écrire aux propriétaires riverains afin de connaître leur avis sur l'éventuelle acquisition. Cette procédure sera suivie d'un déclassement. Il tient à préciser que la vente est interdite à l'euro symbolique car c'est du domaine public. Arlette DARBAS rappelle que la décision prise n'a pas été l'euro symbolique.

10 – Organisation du 11 novembre

Monsieur le Maire informe le conseil que le rdv pour préparer est fixé à dimanche 11 novembre à 9h à la mairie.

11 – Informations du Maire

- Notification du montant de la subvention pour l'agrandissement de la mairie qui s'élève à 38 995,92 €. A compter du 01/01/2019, les communes auront droit à 60 % au lieu de 40 % car la DETR s'associe avec le Conseil Départemental. Par conséquent, sur des projets similaires, ils attribueront 30 % chacun.
 - Commande de la peinture rouge et panneau STOP avec une livraison gratuite
 - La gestion de l'assainissement sera transférée au SMEA
 - Suite dégâts d'orage, Monsieur le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec la COLAS. Il précise que les travaux au niveau de la fontaine du virage seront pris en charge par le département. Les travaux pris en charge par la commune, d'un montant d'environ 13 000 €, concerne la reprise du fossé au niveau de chez Mme Cugnas au chemin de Clarac (Chemin situé à Gauche après la maison de Mr ARAUJO). Tous les fossés seront repris et curés. La traversée de route au niveau de chez Mr ARAUJO sera passée en 500 au lieu de 400. Monsieur le maire informe de son entretien avec Mr FORMOSA Jean-Louis qui lui a confirmé que les assurances en prendront une partie en charge.
- Arlette DARBAS s'interroge sur la prise en charge du talus situé côté chemin du Château. Monsieur le maire rappelle que le talus est privé donc il n'y aura pas d'intervention. Arlette insiste sur la bouche située sur le bas. Monsieur le maire précise que Patrick CASTRO

(service routier) fera le nécessaire. Arlette DARBAS soulève que si le talus n'est pas touché alors l'évacuation non plus. Monsieur le Maire termine en précisant que les travaux dans le talus ne se feront pas car c'est du privé. Mr le Maire remarque d'une éventuelle intervention pour que l'eau n'y aille plus.

- Barnums : Monsieur le maire procède à la lecture du mail en date du 4 octobre 2018 de Claude MAZIERES suivi d'échanges. Après la lecture des échanges de mails, Monsieur le maire affirme à Claude MAZIERES qu'il était présent lorsqu'il a parlé de ce prêt à la commune de GRAZAC et confirme que ce point a été abordé lors de la réunion sur le projet de tracés des rues du village. Monsieur le maire demande si les « bouts » du barnum sont revenus. Claude MAZIERES précise que les pièces manquantes ne sont pas revenues. Il a eu Joël CAZAJUS qui doit les ramener.
- Le Répertoire Electoral Unique sera mis en place au 1er janvier 2019 et qu'il existera une commission de contrôle composée de conseillers municipaux titulaires et suppléants désignés en fonction du nombre de suffrages obtenus lors des élections de 2014. Par conséquent, Philippe BONIFAS sera conseiller municipal titulaire et Stéphanie COULOMB conseillère municipale suppléante. Monsieur le Maire sollicite le public pour accepter le poste de délégué d'administration suppléant . Christiane CRACCO présente dans le public se porte candidate à ce poste de délégué d'administration suppléante.

12 - Questions diverses

- **Philippe BONIFAS** souhaite que la photo du comité des fêtes soit retirée du site internet car elle ne correspond pas au bureau actuel. Arlette DARBAS acquiesce cette demande et retirera la photo du site.
- **Claude MAZIERES** demande la prochaine date de réunion de la commission de l'église. Monsieur le maire programmera une réunion de cette commission.

Séance levée à 21h05

BLANC Jean-Claude	Thierry BONCOURRE	Arlette DARBAS	Serge DUPRAT
Eric ARAUJO	Stéphanie COULOMB	Patricia SISTAC (absente)	Mathieu FORMOSA
Claude MAZIERES	Philippe BONIFAS		